

Réunion du 30/03/17 entre le CACT et le Stade Saint-Lois

Représentants du CACT : Mickaël Menant, Jérémy Barbier, Loïc Malenfant, Henriette Mette, Franck Louis, Elodie Lerendu, Séverine Moison et Bruno Ribardière.

Représentants du SSL : Maurice Perrines (président), Johnny Jeanne, Michel Bertaux, Valérie Levillain et Anthony Goudal (vice président).

Le Stade St-Lois a souhaité rencontrer le CACT pour discuter d'un éventuel rapprochement sous la forme d'une *Entente*.

Au niveau de la Fédération Française d'Athlétisme, une *Entente* permet aux clubs de créer des équipes sur certaines compétitions avec des athlètes des différents clubs. Les clubs gardent cependant entièrement leur indépendance administrative et financière.

Le SSL :

- Craint que St-Lô Agglo, qui a la compétence sport, impose à court ou moyen terme, un rapprochement.
- Craint de ce fait une diminution des subventions de l'Agglo.
- Souhaite diminuer les frais de transport en mutualisant les déplacements.
- Veut permettre aux jeunes athlètes (benjamins-minimes-cadets) d'intégrer une équipe sur certaines compétitions.
- Veut permettre aux athlètes « compétiteurs » d'avoir la meilleure équipe possible pour accéder à des compétitions de hauts niveau lors des cross ou interclubs.

Le CACT :

- Veut permettre aux athlètes « compétiteurs » d'avoir la meilleure équipe possible pour accéder à des compétitions de hauts niveau lors des cross ou interclubs.
- Veut proposer des entraînements « spécifiques » sur le site du SSL (perche, lancer de marteau, ...)
- Souhaite diminuer les frais de transport en mutualisant les déplacements.
- Pour l'école d'athlétisme, avoir un calendrier commun pour organiser des kid's athlé régulièrement dans la saison.
- Souhaite ouvrir aux athlètes des deux clubs l'organisation de « grand événement » pour une plus grande participation et diminution des frais (marathon de Paris ou courses à l'étranger, ...).
- Veut un règlement intérieur pour l'Entente.

A la fin de cette réunion, il est proposé aux deux clubs d'établir un « cahier des charges » clair pour élaborer le règlement intérieur d'une éventuelle Entente.